

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE
Des délibérations du Conseil Municipal

Commune de MORILLON

Séance du Jeudi 21 mars 2024

Nombre de Membres		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	12

Date de la convocation
15.03.2024
Date d'affichage
15.03.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mars à 20 heures,
le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence
de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

Présents : M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLERENTIN Raphaël,
Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lissette, Mme BOSSE Stéphanie, M. VUILLE
Bertrand, M. PINARD Jean-Philippe, M. GIRAT Martin, Mme DUNOYER
Marie, M. CONVERSY Éric, M. BOUVET Jérémie, M. SÉRAPHIN Gilles,
Mme PEREIRA Jocelyne.

A été nommé secrétaire de séance : M. GIRAT Martin

Délibération n° 2024.023

Objet de la délibération

**AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023 DU BUDGET PRINCIPAL ET DU
BUDGET ANNEXE TOURISME**

Considérant qu'après l'adoption du compte administratif 2023, il est proposé d'affecter les résultats de la section de fonctionnement et d'investissement pour le budget principal ;

Considérant qu'après adoption du compte administratif 2023, et étant rappelé que le Conseil municipal a décidé, par délibération du 30 novembre 2023, de clore le budget annexe Tourisme à compter du 1^{er} janvier 2024, il est proposé d'affecter les résultats de la section de fonctionnement et d'investissement pour le budget annexe Tourisme au budget primitif du budget principal 2024 ;

Considérant qu'à la clôture de l'exercice 2023, les résultats du budget principal s'établissent ainsi :

Fonctionnement :	
Dépenses (a)	3 085 163.28
Recettes (b)	3 920 790.03
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	835 626.75
Résultat fonctionnement reporté N-1 (d)	1 531 155.01
Résultat fonctionnement (e=c+d)	2 366 781.76

Investissement :		
Recettes	Recettes N (a)	1 566 989.04
	Excédent N-1 d'investissement (b)	0.00 €
	Excédent	1 566 989.04
Dépenses	Dépenses N (d)	2 512 095.81
	Déficit N-1 investissement (e)	348 157.17
	Dépenses totales (f=d+e)	2 860 252.98
Solde d'exécution (g=c-f)		-1 293 263.94
Restes à réaliser	Recettes	573 573.00
	Dépenses	848 541.16
	Solde (h)	-274 968.16
Résultat d'investissement (i=g+h)		-1 568 232.10

Considérant qu'en rapprochant les sections, on constate donc, pour le budget principal :

Résultats 2023	
Excédent de fonctionnement	2 366 781.76
Résultat d'investissement (hors restes à réaliser)	-1 293 263.94
Résultat global de clôture	1 073 517.82

Considérant qu'en intégrant les restes à réaliser, le résultat est le suivant :

Résultats 2023	
Excédent de fonctionnement	2 366 781.76
Résultat d'investissement (dont restes à réaliser)	-1 568 232.10
Résultat global de clôture	798 549.66

Considérant qu'à la clôture de l'exercice 2023, les résultats du budget annexe Tourisme s'établissent ainsi :

Fonctionnement :	
Dépenses (a)	30 764.09
Recettes (b)	28 719.88
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	-2 044.21
Résultat fonctionnement reporté N-1 (d)	3 936.87
Résultat de clôture 2023 (e=c+d)	1 892.66

Investissement :		
Recettes	Recettes N (a)	17 157.86
	Excédent N-1 d'investissement (b)	0.00 €
	Excédent	17 157.86 €
Dépenses	Dépenses N (d)	2 451.18
	Déficit N-1 investissement (e)	14 706.68
	Dépenses totales (f=d+e)	17 157.86
Solde d'exécution (g=c-f)		0.00
Restes à réaliser	Recettes	0.00
	Dépenses	0.00
	Solde (h)	0.00
Besoin de financement section d'investissement 2023 (i=g+h)		0.00 €

Considérant qu'en rapprochant les sections, on constate donc, pour le budget annexe Tourisme :

Résultats 2023	
Excédent de fonctionnement	1 892.66
Déficit d'investissement (y compris restes à réaliser)	0.00 €
Résultat global de clôture	1 892.66 €

Considérant qu'aucun reste à réaliser n'est constaté, au budget annexe Tourisme, au titre de l'exercice 2023 ;

Considérant qu'à la clôture de l'exercice 2023, les résultats consolidés des deux budgets s'établissent ainsi :

Fonctionnement :	
Dépenses (a)	3 115 927.37
Recettes (b)	3 949 509.91
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	833 582.54
Résultat fonctionnement reporté N-1 (d)	1 535 091.88
Résultat de clôture 2023 (e=c+d)	2 368 674.42

Investissement :		
Recettes	Recettes N (a)	1 584 146.90
	Excédent N-1 d'investissement (b)	
	Excédent	1 584 146.90 €
Dépenses	Dépenses N (d)	2 514 546.99
	Déficit N-1 investissement (e)	362 863.85
	Dépenses totales (f=d+e)	2 877 410.84
Solde d'exécution (g=c-f)		-1 293 263.94

Restes à réaliser	Recettes	573 573.00
	Dépenses	848 541.16
	Solde (h)	-274 968.16
Résultat d'investissement 2023 (i=g+h)		-1 568 232.10 €

Considérant qu'en rapprochant les sections, on constate donc, pour les deux budgets consolidés :

Résultats 2023	
Excédent de fonctionnement	2 368 674.42
Résultat d'investissement (hors restes à réaliser)	-1 293 263.94
Résultat global de clôture	1 075 410.48

Considérant qu'en intégrant les restes à réaliser, le résultat est le suivant :

Résultats 2023	
Excédent de fonctionnement	2 368 674.42
Résultat d'investissement (dont restes à réaliser)	-1 568 232.10
Résultat global de clôture	800 442.32

Considérant qu'en tenant compte des résultats de l'exercice 2023 présentés ci-dessus, il est proposé au Conseil municipal de décider d'affecter le déficit consolidé de la section d'investissement de l'exercice 2023 du budget principal et du budget annexe Tourisme en dépenses de la section d'investissement dans le budget primitif du budget principal 2024 :

Affectation sur 2023 – Section d'investissement - Dépenses	
Déficit de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (Dépenses)	1 293 263.94 €

Considérant que, toujours en tenant compte des résultats de l'exercice 2023 présentés ci-dessus, il est proposé au Conseil municipal de décider d'affecter la partie nécessaire du résultat global de clôture consolidé des deux budgets à la couverture du déficit d'investissement de l'exercice 2023 aggravé des restes à réaliser en recettes de la section d'investissement dans le budget 2023 et le reste du résultat global de clôture consolidé des deux budgets en recettes de la section de fonctionnement dans le budget primitif du budget principal 2024 :

Affectation sur 2023	
Section d'investissement - Recettes	
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté recette d'investissement)	1 568 232.10 €
Section de fonctionnement - Recettes	
Excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 Report à nouveau (recettes)	800 442.32 €

Aussi,

Vu les comptes administratifs 2023 du budget principal et du budget annexe Tourisme de la commune de Morillon ;

Vu la délibération n°2023.115 du 30 novembre 2023 par laquelle le Conseil municipal de Morillon a décidé la clôture du budget annexe Tourisme à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Vu l'avis favorable de la commission « Administration générale, finances, affaires juridiques, ressources humaines et communication » du 14 mars 2024 ;

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré :

- **CONSTATE** les résultats consolidés de l'exercice 2023 du budget principal et du budget annexe Tourisme de la commune de Morillon tels que présentés ci-avant ;
- **AFFECTE** à la couverture du déficit de la section d'investissement, en réserve, au compte 1068 un montant de 1 568 232,10 euros ;
- **REPORTE** le solde de l'excédent de Fonctionnement en « report à nouveau » au compte 002, pour un montant de 800 442,32 euros ;
- **REPORTE** le déficit de la section d'investissement en dépenses d'investissement, chapitre 001 pour un montant de 1 293 263,94 euros ;

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le Maire

Simon-BÉERENS-BETTEX

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.